

## Vérification du dossier judiciaire

### Lettre aux étudiantes et étudiants

Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC)  
Programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé

Moncton

Chère étudiante et cher étudiant,

En tant qu'étudiante ou étudiant inscrit au programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé de l'Université de Moncton, vous aurez à participer à des activités savantes qui sollicitent des partenaires communautaires, des patients-partenaires de la recherche, et des patients qui seront des sujets pour votre thèse. Puisque ces activités s'effectueront dans des établissements des Réseaux de santé au Nouveau-Brunswick, **la vérification du dossier judiciaire est obligatoire.**

Vous devez vous présenter au bureau du corps policier de votre localité et remplir le « **Formulaire de consentement à la divulgation de renseignements sur les casiers judiciaires incluant les secteurs vulnérables** » avant de débiter des activités dans ces établissements de santé. Le corps policier vous remettra *l'attestation* relatant votre situation judiciaire. Vous êtes responsable de payer les coûts associés.

Vous devez acheminer cette attestation au décanat de la FSSSC à l'attention de la vice-doyenne ou du vice-doyen de la Faculté des sciences de la santé (FSSSC) de l'Université de Moncton. Ce document confidentiel sera placé dans votre dossier étudiant.

Au début de chaque année universitaire subséquente, vous devez signer la « **Déclaration de la situation judiciaire** » confirmant que vous n'avez pas été inculpée ou reconnue coupable d'une infraction criminelle depuis la vérification initiale de votre situation judiciaire. Vous devez remettre annuellement cette déclaration au décanat de la FSSSC à l'attention de la vice-doyenne ou du vice-doyen.

Les agences ou établissements impliqués dans la formation des étudiantes et des étudiants qui exigent une preuve de vérification de la situation judiciaire peuvent en faire la demande auprès du vice-doyen ou de la vice-doyenne de la Faculté des sciences de la santé (FSSSC). Le vice-doyen ou à la vice-doyenne de la FSSSC ou l'adjointe administrative de la FSSSC, communiquera alors avec vous pour vous demander d'acheminer une copie du relevé de votre situation judiciaire à l'agence concernée.

Je vous remercie de vous conformer à cette exigence.

Bien à vous,

Directrice ou directeur du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé et  
Vice-doyenne ou vice-doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services  
communautaires

**Vérification du dossier judiciaire**

**Déclaration de la situation judiciaire**

**Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC)  
Programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé**

Étudiante et étudiant :

Depuis la vérification initiale de votre situation judiciaire au début de vos études au programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé de l'Université de Moncton, avez-vous été inculpé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle ?

**Non**

**Oui**  Veuillez SVP communiquer avec le vice-doyen ou la vice-doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC).

Le Conseil des études supérieures du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé, en collaboration avec les institutions de santé concernées, est dans l'obligation d'étudier votre situation particulière pour juger de sa pertinence pour la poursuite de vos études au programme.

Je certifie que les renseignements ci-haut sont exacts.

---

Étudiante et étudiant : NOM - Prénom (caractères d'imprimerie SVP)

---

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant

---

Date

## Vérification du dossier judiciaire

Vérifications concernant les infractions criminelles

**Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC)  
Programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé**

Nom : \_\_\_\_\_ Numéro de matricule : \_\_\_\_\_

Suite à la vérification de votre dossier judiciaire, nous avons été informés que vous avez été accusé(e) ou condamné(e) pour un acte criminel. Selon les politiques des Réseaux de santé du Nouveau-Brunswick, vous ne plus poursuivre vos activités dans leurs milieux avant que votre fiche de renseignements et les deux lettres de recommandation soient étudiés.

Lors de l'étude du dossier, les informations suivantes sont prises en considération :

1. La *nature du comportement* qui a donné lieu soit à l'accusation ou à la condamnation criminelle. Nous devons également évaluer la *menace* que représente une *récidive* d'un tel comportement pour la sécurité des personnes que vous côtoyez lors d'activités reliées à votre programme d'études ainsi que *l'impact* de cette récidive sur le RSV et la *capacité* de la FSSSC de s'acquitter de ses *responsabilités* ;
2. Les circonstances entourant l'accusation ou la condamnation et les précisions concernant l'infraction ;
3. La probabilité de récidiver, les efforts déployés pour prévenir une récidive et le cheminement parcouru depuis l'infraction.

### Procédure :

- A. Vous devez acheminer deux lettres d'appui au décanat de la FSSSC, relatant votre intégrité depuis la condamnation (employeur, membre du personnel enseignant, etc.). Ces lettres doivent être acheminées directement au décanat de la FSSSC, en prenant soin d'y indiquer la mention « **CONFIDENTIEL** » sur l'enveloppe.
- B. Vous devez répondre aux questions de la **fiche de renseignements** ci-jointe. Les réponses doivent être dactylographiées. Veuillez également y annexer toutes autres informations jugées pertinentes. L'information fournie sera traitée en confidentialité et sera utilisée exclusivement pour déterminer votre admissibilité ou poursuite au programme d'étude.

## Vérification du dossier judiciaire

### Fiche de renseignements

**Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC)  
Programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé**

- 1) Décrivez les circonstances particulières entourant l'infraction, par exemple :  
Que s'est-il passé ? Quel était la situation ou le contexte particulier à ce moment, etc.?
- 2) Décrivez les actes que vous avez entrepris pour surmonter les problèmes qui ont mené à cette infraction (ex. : *counseling*, participation à des programmes particuliers). Nous réservons le droit de solliciter une confirmation auprès des personnes que vous avez indiquées que vous avez consultées.
- 3) Depuis l'infraction criminelle, quels moyens avez-vous utilisés pour prévenir une récidive ? Les circonstances actuelles vous permettent-elles de prévenir une récidive pour ce genre d'infraction ?
- 4) Avez-vous demandé un pardon ? Avez-vous obtenu un pardon ?
- 5) Veuillez SVP signer la déclaration ci-dessous et la retourner au décanat de la FSSSC avec la fiche de renseignements complétée.

J'atteste l'exactitude de l'information fournie.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Acheminer en confidentialité à l'adresse suivante :

Vice-doyen ou vice-doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

**Adresse civique** : Pavillon Jacqueline-Bouchard (MJB) Local : 103  
51, avenue Antonine-Maillet

**Adresse postale** : Université de Moncton, campus de Moncton  
Pavillon Léopold-Taillon  
18, avenue Antonine-Maillet

Moncton, NB  
Canada E1A 3E9

**Courriel** : fsssc@umoncton.ca

*(Fiche adaptée du formulaire de l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) de l'Université de Moncton (juin 2018). Politique se rapportant à la vérification de la situation judiciaire : Informations concernant les infractions).*